

Disparu dans les bois

LAC-MEGANTIC, (GD) — Des recherches devaient être entreprises tôt ce matin en vue de retrouver le Dr Guy Lajeunesse, un chiropraticien de Lac-Mégantic, disparu hier, en fin d'après-midi, au cours d'une excursion de chasse, dans les bois du Canton de Ditchfield, à la frontière du Maine.

Le Dr Lajeunesse était parti dans les bois avec cinq compagnons.

Résultats des élections municipales dans les Cantons de l'Est (page 5 et 7)

LA TRIBUNE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD

SHERBROOKE, LUNDI, 2 NOVEMBRE 1970

LA POPULATION DES BOIS-FRANCS SE DOIT D'ENCOURAGER LES TIGRES JUNIOR "B"

★ ★ ★ ★

10 CENTS

61e ANNEE — No 217

Vote sans précédent à Sherbrooke: 60% des inscrits

BALAYAGE DE L'ACTION CIVIQUE



Le maire Marc Bureau est porté en triomphe par ses partisans à la suite du balayage de l'Action civique, hier, à Sherbrooke, et de sa victoire personnelle qui le reporte à la mairie pour un terme de quatre ans. (Photo La Tribune, par Royal Roy)

Par Charles-André Beaudin

SHERBROOKE — Tel un puissant raz-de-marée, l'Action civique de Sherbrooke a tout balayé sur son passage, hier, à la première élection en bloc de l'histoire de Sherbrooke, le groupe de l'Action civique remportant chacun des 11 sièges du conseil de la ville-Reine des Cantons de l'Est. La force de la vague favorable à l'Action civique de Sherbrooke a été telle que le leader du Parti sherbrookois, M. Marcel Savard, et trois des candidats en lice à l'échevinage, dont deux du Parti sherbrookois, ont perdu leur dépôt!

La victoire totale s'annonçait si bien qu'elle devait être concédée à l'Action civique peu après 7 heures, hier soir, le chef du Parti sherbrookois, M. Marcel Savard, se limitant pratiquement à dire alors "vox populi, vox Dei", à un journaliste qui l'interrogeait sur l'allure de l'entrée des résultats.

Quant au vote lui-même, il est très important si l'on considère que c'est dans une proportion de quelque 60 pour cent que la population de Sherbrooke s'est exprimée au cours de cette journée de consultation; chose qui ne s'était jamais vue encore dans une élection municipale à Sherbrooke.

C'est sous l'habile direction de M. Marc Bureau, à qui tous les observateurs donnent le crédit entier de cette éclatante victoire, que l'Action civique est ainsi rentrée en force à l'hôtel de ville.

Après avoir été maire intérimaire depuis le 5 février dernier, à la suite du retrait de la vie politique de Me Armand Nadeau c.r., maire de la cité de Sherbrooke pendant plusieurs années, M. Marc Bureau se voit donc reporté au pouvoir pour les quatre prochaines années avec son équipe complète, ainsi qu'il l'avait lui-même demandé au cours de la campagne électorale.

M. Bureau avait d'ailleurs tant insisté sur ce point, lors de certaines de ces interventions publiques, qu'il avait été jusqu'à dire de ne pas voter pour lui si l'on ne voulait pas voter pour chacun de ces co-équipiers!

Prochain conseil de ville

Le maire Marc Bureau en tête, le conseil de ville de Sherbrooke sera donc composé des échevins suivants:

Quartier	Siège	Action civique élus	Perdant du Parti sherbrookois	Indépendant perdant
NORD	1	Rosaire Coutu	(Keith Morgan)	(Everett Nicol)
NORD	2	L. Lamoureux	(J.-M. Donahue)	
SUD	1	Romeo Bergeron	(Florian Roy)	
SUD	2	Carl Camirand	(Yvon Ellyson)	
EST	1	Gérard Déziel	(Gérard Bessette)	
EST	2	Roméo Quintal	(Lise Dubé)	
OUEST	1	Antonio Pinar	(J.-P. Lemieux)	
OUEST	2	Roger Gingues	(D. de Lafontaine) (Guy Boutin)	
CENTRE	1	Raymond Bergeron	(André Fournier)	
CENTRE	2	Bernard Matte	(Michel Cloutier)	

Tous ces élus, sauf MM. Roger Gingues, Bernard Matte et Rosaire Coutu, étaient des membres du conseil de ville sortant de charge.

Par ailleurs, des trois autres échevins sortant de charge, seul M. Everett Nicol,

le Parti sherbrookois n'aurait pas orienté profitablement sa publicité de la dernière campagne électorale sur M. Marcel Savard, contrairement à ce que sous-entendaient les stratégies du parti;

● l'échevin Roméo Quintal, contre

Le maire Bureau: l'homme de l'heure (page 6)

Victoire éclatante mais lourde de responsabilité (page 3)

Ce qu'en pensent les perdants (page 7)

Nouvelles brèves

Dix corps repêchés

QUEBEC, (PC) — Plusieurs agents de la Sûreté du Québec, aidés de quelques secouristes, sont toujours à la recherche des Wilbrod Derooy et Michel Bergeron, tous deux de Sainte-Félicité, qui sont disparus à la suite de la tragédie survenue au Lac Achigan, à quelque 30 milles de Godbout.

Jusqu'ici, la SQ a retrouvé les corps de dix personnes qui se sont noyées quand l'embarcation dans laquelle elles se trouvaient a chaviré.

Voici le nom des victimes: Adrien Chouinard, 34 ans, de St-Thomas de Cherbourg; Bernard Hanley, Hermel Simard, Gratien Simard, Louis-Philippe St-Pierre, de St-Jean de Cherbourg; Eddie Derooy, 18 ans, Gilles Derooy, Mario Derooy, Gaétan Couture, de Ste-Félicité; Daniel Dubas, 18 ans, de Les Méchins.

Des enfants piétinés

JOHANNESBURG, (AFP) — Plusieurs enfants ont été piétinés par la foule, au cours d'un début d'émeute qui a éclaté, samedi matin, à Soweto, près de Johannesburg, sur les lieux de la collision ferroviaire qui a fait 13 morts et 130 blessés.

Après l'accident, près de 3.000 personnes, dont plusieurs centaines d'Africains, se sont rassemblées sur les lieux et ont refusé d'obéir aux ordres de dispersion donnés par la police, ainsi que par des dirigeants africains.

Des pierres ont été lancées contre les forces de l'ordre et contre les officiels des chemins de fer, avant que la foule ne se disperse.

C'est le 5e accident de chemin de fer important qui se produit en Afrique du Sud, depuis deux ans.

Donnez lui une chance

MONTREAL, (PC) — Avant d'envisager une nouvelle grève ou une exode de masse, les médecins spécialistes de la province devraient donner au régime d'assurance-maladie la chance de faire ses preuves dans les mois qui viennent, a déclaré dimanche soir le ministre de la Santé, M. Claude Castonguay.

Au cours d'une interview accordée à la station de télévision CFTM-TV, M. Castonguay a affirmé avoir confiance que le régime, entré en vigueur dimanche, fonctionnera sans problème "bien que cette période d'adaptation et d'ajustement va présenter certaines lacunes".

Les portes de la salle de danse étaient bloquées

Cent quarante deux cadavres calcinés dans les décombres

GRENOBLE, France (AFP) — Cent quarante deux cadavres calcinés, dont une dizaine seulement ont pu être identifiés, ont été finalement retirés des décombres, d'une salle de danse qui a brûlé, dans la nuit de samedi à dimanche, à Saint-Laurent-du-Pont, près de Grenoble, dans la région des Alpes.

Ces restes, pour la plupart méconnaissables, ont été immédiatement placés dans des cercueils alignés dans un vaste hall. Les parents, accourus en foule, sont écartés par un service d'ordre compatissant, durant ces opérations macabres, car la vue de ces corps est horripilante.

Une dizaine de blessés, pour la plupart gravement brûlés, ont été placés en traitement dans différents hôpitaux des environs. Enfin, une vingtaine de rescapés, hagarés, errent dans le secteur. Ce sont les

seuls témoins du drame et ils sont tous traumatisés au plus haut point.

L'intérieur de la salle n'est plus qu'un enchevêtrement de poutrelles, de gravats, de débris de toutes sortes, que les pompiers ont noyé sous des tonnes d'eau. Leurs efforts, pourtant extrêmement rapides, en moins de 10 minutes ils étaient sur les lieux, n'ont pu empêcher cette effroyable catastrophe, tant l'incendie, peut-être provoqué par un mégot jeté imprudemment a été soudain.

Panique

L'intérieur du dancing, décoré en polylester, avec un mobilier à base de carton durci, a offert, de surcroît, un aliment de choix au feu qui a immédiatement pris des proportions gigantesques.

L'affolement, à l'intérieur du cabaret, dès les premières lueurs d'incendie, s'est rapidement transformée en une panique générale et une ruée sans merci vers les issues.

Malheureusement, l'entrée principale était, à moitié bloquée par un "tourbillon" installé pour décourager les "resquilleurs" et la sortie, par cette voie, était à peu près impossible.

D'autre part, et c'est sans doute l'une des causes les plus horribles de cette tragédie, les portes de secours étaient solidement fermées — toujours pour éviter les fraudes — et ne purent être utilisées. Devant ces portes verrouillées, dont ils attendaient le salut, des monceaux de cadavres ont été lentement retirés.

Restent maintenant l'accumulation des familles. La douleur des jeunes, touchés dans leurs amitiés ou leurs affections, frappe particulièrement. On constate, presque étonné, combien malgré leur apparente désinvolture habituelle, ils peuvent être abattus.

Restent aussi les responsabilités. Dès maintenant, celles des organisateurs, dont deux sur trois ont d'ailleurs péri, apparaissent lourdes. Mais, pour l'instant, dans toute la région, c'est la douleur qui se donne libre cours.

Identification

Les corps calcinés ne sont pas présentés aux familles. Ils ont été provisoirement réunis dans le gymnase transformé en chapelle ardente, où se poursuit leur mise en bière. Par petits groupes, les parents ont été admis à voir les objets trouvés sur les victimes ou près d'eux. Des chaussures, des lambeaux de tissus, briquets, bijoux, qui sont répartis sur trois longues tables disposées dans une salle de la mairie de Saint-Laurent-du-Pont.

Dimanche, à 17 heures, gmt, ces indices avaient permis l'identification formelle d'une quarantaine de corps. Douze d'entre eux ont été formellement reconnus par les familles, grâce à des objets ou des pièces d'identité.

Le préfet de l'Isère a déclaré que les opérations d'identification se poursuivraient tard dans la soirée et lundi matin.

AUJOURD'HUI DANS

LA TRIBUNE

- Le front commun CSN-CEQ-FTQ va continuer et s'accroître, selon le président de la CEQ.
- Dépositions devant la commission LeDain: le problème de la drogue est un problème de communications.

- "Les terroristes ont attiré sur leur tête une vague de réprobation" (Trudeau)

	pages		pages
Comiques	13-14	Mot perdu	5
Décès et funérailles	15	Politique fédérale	16
Editorial	6	Radio, TV et arts	12
Féminine	8	Sherbrooke et région	2-3-4-5
Finance	16	Sports	9-10-11
Horoscope	15	Mots croisés	14



"Je viens pour la place de devant extra-lucide dont vous aurez besoin dans huit jours..." (Annonces classées en pages 13, 14 et 15).

toujours considéré comme le représentant de l'élément anglais de la population, se représentait; mais il n'a pas été réélu. Les deux autres échevins sortant de charge, en même temps que le reste du conseil de ville, soit MM. Raymond Martin et Hilarie Béliveau, avaient décidé de ne pas se représenter devant l'électorat de la ville.

Points saillants

Parmi les principaux points de la campagne électorale et du vote de la journée d'hier, il y a lieu de retenir les suivants:

- L'Action civique aurait réussi à faire accepter qu'elle n'était pas responsable du marasme actuel de la cité de Sherbrooke tout en faisant comprendre à la population de la ville que le contexte actuel ne se prêtait pas à l'élection d'une équipe qui n'aurait pas une expérience pratique de l'administration municipale;

qui le Parti sherbrookois avait tenté un coup d'éclat en présentant Me Lise Dubé à son siège, devait se sortir fort honorablement de la lutte, les gens remarquant: qu'à triompher sans péril on triomphe sans gloire!;

- ainsi en fut-il de M. Bernard Matte, qui a remporté son siège numéro 2 du quartier CENTRE contre un des candidats les plus valables, que les observateurs de la scène municipale avaient remarqué, soit M. Michel Cloutier, doyen de la faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke;
- les deux partis en lice se sont entendus pour dire que la liste électorale n'avait pas été bien préparée;
- les autorités policières de la ville n'ont rapporté aucun incident marquant;
- aucun commentaire public n'a été fait sur l'avenir du Parti sherbrookois.

Les prisonniers ont pu voir leurs avocats: demandes de libération

MONTREAL, (PC) — On s'attend qu'un bon nombre de demandes de libération soient présentées en cour cette semaine, puisque les prisonniers détenus en vertu de la Loi sur les mesures de guerre ont pu voir leurs avocats au cours des derniers jours.

Vendredi, le juge Antonio Lamer de la Cour supérieure du Québec a entendu une demande d'habeas corpus en vue de la libération de Me Robert Lemieux, âgé de 29 ans, et a ordonné que la demande soit signifiée au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, ainsi qu'au directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre.

Au lendemain d'une Hallowe'en sans incident, la police poursuivait sans relâche sa chasse aux terroristes, tandis qu'enrait en vigueur, dimanche, une nouvelle loi régissant le contrôle des explosifs.

Ainsi, tous les usagers de matières explosives devront désormais se procurer un permis de la Sûreté du Québec, quel que soit le genre d'explosifs qu'ils utilisent: agents de tir, explosifs brisants, bouillies, explosifs d'amorce, cordeaux détonnants, mèches de sûreté, cordeaux enflammants ou détonateurs et amorces électriques.

La clinique de sang de la Croix-Rouge se tient au sous-sol de la cathédrale jusqu'à jeudi inclusivement

